



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 11 juin 2024

Chlorothalonil : les conclusions de l'ANSES conduisent à l'abrogation des arrêtés préfectoraux pris en application du principe de précaution

En 2022, en application du principe de précaution, les autorités publiques ont estimé que le métabolite du Chlorothalonil R471811, sous-produit d'un fongicide utilisé jusqu'en 2020, devait être classé parmi les substances actives réglementées pour la consommation humaine. En parallèle, le ministère en charge de la santé a missionné l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) pour trancher la question de savoir si ce classement était scientifiquement justifié.

L'ANSES a publié ses conclusions le 29 mai 2024. Ces dernières conduisent à considérer que le métabolite du Chlorothalonil R471811 n'a plus vocation à être classé parmi les substances actives réglementées pour la consommation humaine.

Dans le département de la Vienne, l'application du principe de précaution avait conduit le préfet à prendre le 11 septembre 2023 deux arrêtés de dérogation pour autoriser, sous certaines conditions, un dépassement de la limite réglementaire du métabolite du Chlorothalonil R471811, tout en restant bien en-deça du seuil sanitaire. Ces dérogations étaient assorties d'obligations faites aux producteurs d'eau potable d'élaborer des plans d'actions pour réduire les niveaux de ce métabolite dans un délai raisonnable.

Les conclusions de l'ANSES suppriment la base juridique et la raison d'être scientifique de ces arrêtés qui sont donc aujourd'hui abrogés.

Le préfet de la Vienne accompagne cette abrogation de courriers aux deux producteurs d'eau potable du département pour leur rappeler la nécessité de surveiller étroitement la qualité de l'eau vulnérable aux pollutions, d'informer les consommateurs et de prendre les mesures correctives nécessaires en cas de dépassement des seuils de recommandation.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers